



charte caennaise DE LA PARTICIPATION citoyenne 2025

CAEN.FR @ X f

CAEN
NORMANDIE

SOMMAIRE

CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Les valeurs partagées p. 5
- Les différents niveaux de participation p. 6
- Les instances de participation p. 7
- Des méthodes et des outils de participation renouvelés p. 9

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Issue des rencontres de la participation citoyenne qui se sont tenues de décembre 2020 à février 2021, une première charte de la participation citoyenne énonçant les valeurs définissant le socle d'un processus participatif vertueux avait été votée en mars 2021.

Les différentes expérimentations menées depuis et l'auto-évaluation des conseils de quartiers en 2023, avait conduit à une première mise à jour de la charte.

La dynamique poursuivie par la collectivité au travers du conseil de la vie associative, la récente mise en place fin 2024 du conseil des aînés et les dynamiques habitantes en développement pour 2025 en lien avec la politique de la ville donnent une nouvelle dimension à la démarche participative qui nécessite l'évolution de la charte au plus près des questions et des attentes des habitants.

Les valeurs partagées

Le renouvellement de la participation citoyenne caennaise passe par la valorisation de l'engagement citoyen et par la reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants. Pour faciliter l'implication de chacun, la Ville se doit de veiller au respect des valeurs fondatrices définies dans le cadre des Rencontres de la participation citoyenne.

L'intérêt général : la participation citoyenne s'inscrit dans une démarche altruiste d'intelligence collective et de motivation des habitants et des acteurs locaux au service de l'intérêt général, à l'exclusion des intérêts particuliers et des situations individuelles.

Le respect, la tolérance, l'écoute : le bon fonctionnement de la participation citoyenne repose sur l'écoute, la prise en considération, la bienveillance, le respect de la parole et la convivialité. Ces principes doivent guider les élus, les habitants, les participants de chacune des démarches de participation.

Chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue avec d'autres habitants dans le sens de l'intérêt général.

L'équité et l'inclusivité : la diversité des habitants et des acteurs locaux constitue un objectif à atteindre pour l'intérêt et la dynamique des démarches de participation citoyenne. Chaque Caennaise et Caennais, chaque acteur local, quel que soit son quartier d'habitation, son âge, sa situation sociale, son origine, son handicap, sa nationalité, le temps dont elle ou il dispose, doit pouvoir trouver une forme d'implication correspondant à ses souhaits.

L'éthique : en s'inscrivant dans les espaces de participation citoyenne, la Ville,

les habitants et les partenaires partagent les principes républicains et démocratiques de liberté, d'égalité, de solidarité, de laïcité, de non-discrimination et s'engagent au respect de ceux-ci.

La transparence : la Ville, par une communication accessible à tous, s'engage à présenter les objectifs de chaque instance, le niveau de participation proposé, le calendrier, les processus de décision. Elle met également en place une plateforme numérique qui permettra l'accès à l'information, au contenu des projets du budget participatif, et rendra visible et accessible les travaux des instances de participation.

Les différents niveaux de participation

La Ville de Caen favorise, dans la mesure où le sujet et le calendrier le permettent, la mise en place d'une démarche participative en s'appuyant sur les modes participatifs les plus adaptés :

Informier et sensibiliser lorsque le projet est défini et validé :

L'information est le niveau premier de la participation.

Les réunions publiques et les réunions plénières des conseils de quartiers sont des lieux privilégiés de sensibilisation ou de communication de projets auprès des habitants qui peuvent en devenir les relais.

Consulter pour recueillir des avis :

Les habitants et les acteurs locaux peuvent être sollicités pour formuler un avis et enrichir la proposition initiale.

La Ville souhaite poursuivre et amplifier les modalités de consultation « hors les murs » qui permettent d'aller au-devant des usagers.

Concertier pour construire un dialogue autour du projet :

La concertation est une réflexion collective, autour d'un projet, d'une problématique ou d'un objectif soumis aux habitants.

La Ville pose le cadre, mais il s'agit de parvenir collectivement à une proposition pertinente et recevable, ce qui ne signifie pas la recherche du consensus à tout prix.

Co-élaborer lorsqu'il s'agit de concevoir un projet avec les citoyens : Il s'agit de proposer une démarche permettant d'engager avec les partenaires un processus créatif allant de l'idée au projet.

La ville de Caen décline sa politique de participation citoyenne à travers diverses instances : conseils de quartiers, conseil de la vie associative, conseil des aînés, dynamiques habitantes. Toutes se basent sur un règlement intérieur ou un cadre réglementaire et s'articulent autour d'organisations spécifiques.

Les conseils de quartiers

Lieux d'échanges et de débats, les conseils de quartiers permettent aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux de s'informer, de donner leur avis, d'effectuer des propositions et de développer des projets sur des sujets d'intérêt général qui touchent à leur quotidien, notamment en termes d'amélioration du cadre de vie et de renforcement du lien social.

La Ville de Caen considère les conseils de quartiers et leur coordination comme des instances privilégiées de la participation citoyenne. Les conseils de quartiers mettent à contribution leur force de mobilisation et leurs compétences, notamment en termes de diagnostic d'usage.

Généralistes, ils sont un relais de proximité entre les élus, les services de la Ville, et les habitants. Les membres des conseils de quartiers peuvent travailler en commissions thématiques (cadre de vie, animation, patrimoine, etc.) selon les sujets qui les mobilisent dans le périmètre de leurs quartiers.

Le conseil de la vie associative

La Ville reconnaît les associations caennaises ou ayant une activité sur Caen comme l'un des acteurs majeurs de la participation citoyenne. Elles défendent les intérêts généraux, ont un rôle d'alerte et d'innovation sociale et culturelle, encouragent les transformations vers une société plus juste et solidaire.

Au-delà de leur implication au sein des conseils de quartiers, un conseil de la vie associative est mis en place pour favoriser le dialogue entre les associations et la Ville. Il est constitué d'associations élues par leurs pairs et il est régi par un règlement intérieur.

Les membres du conseil de la vie associative proposent, dans le cadre d'un plan d'action, des axes de travail sur 3 ans. Ces axes se déclinent en missions concrètes dont chacune fait l'objet d'un groupe projet dédié (locaux associatifs, soutien aux associations, bénévolat et fait associatif, animation du 1901, évènementiel associatif, place aux assos, etc.).

Le conseil des aînés

La mise en place d'un conseil des aînés émane des préconisations émises par des caennais lors de la phase de consultation des habitants dans le cadre de la démarche « Ville amie des aînés » en 2022.

Le conseil des aînés est une instance consultative dédiée à la démarche « Ville amie des aînés » visant à mieux prendre en compte l'expérience des habitants âgés pour améliorer leur qualité de vie au quotidien. Il se définit comme une instance de réflexion, de concertation, de propositions et d'actions en lien avec cette démarche. Le conseil des aînés est composé de 30 à 50 membres ayant fait acte de candidature et se réunit 3 fois par an en plénière.

Des groupes de travail seront constitués pour traiter des problématiques identifiées par le conseil des aînés. Ils peuvent être temporaires (dédiés à un projet spécifique avec une échéance définie) ou permanents (pour suivre des actions sur le long terme). Ces groupes rendent compte de leurs avancées lors des sessions plénières du conseil des aînés.

Pour information, les conseillers de quartiers et les conseillers citoyens ne peuvent pas siéger au conseil des aînés afin de permettre une plus grande diversité dans les instances participatives de la Ville. Cependant, pour favoriser la synergie entre les instances, un point d'actualité sur le conseil des aînés sera présenté lors de chaque assemblée générale des conseils de quartiers. D'autres passerelles restent encore à construire.

Les dynamiques habitantes

La « politique de la ville » vise à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant l'ensemble des partenaires en faveur des quartiers prioritaires. A l'échelle de Caen la mer, le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » conclu en 2024 s'appuie sur la participation citoyenne dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit d'une participation diversifiée, valorisant l'engagement des citoyens sous toutes ses formes, centrée sur les enjeux locaux, et clarifiée quant au niveau de participation attendu.

A Caen trois « dynamiques habitantes Quartiers 2030 » sont engagées dans le cadre du contrat de ville, une par pôle de vie des quartiers intégrant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Pôles de vie nord-est, nord-ouest et rive droite).

Chaque instance est composée de conseillers de quartiers volontaires issus des conseils de quartiers, d'associations d'habitants de quartiers, de conseillers citoyens, de collectifs d'habitants, d'associations de parents d'élèves, etc.

Ces « dynamiques habitantes » permettent aux habitants et collectifs qui y participent, de s'approprier la Politique de la ville et de participer concrètement à sa réalisation selon le niveau requis. Ils peuvent par exemple :

- Participer aux rencontres annuelles de la politique de la ville en y étant préparés
- Participer à des diagnostics en marchant, en lien avec les bailleurs sociaux
- Être consultés sur le Fonds de Participation des Habitants : calendrier, relais auprès d'autres habitants...

- Participer potentiellement aux jurys du Fonds de Participation des Habitants, permettant d'examiner les projets déposés.

Des méthodes et des outils de participation renouvelés

Les objectifs poursuivis par la Ville sont de renforcer la relation Ville-citoyen et de renouveler les méthodes de l'action publique.

L'expérimentation, l'adaptabilité occupent une place importante dans cette évolution et favorisent l'inclusion du plus grand nombre, la proximité ainsi que l'innovation.

Les diagnostics en marchant sont favorisés. Il s'agit de se rapprocher de l'expertise d'usage des habitants et des réalités des territoires.

En complément des réunions d'information sur les opérations de voirie ou d'espace public, les marches exploratoires et les échanges sur site permettent de se rapprocher au plus près des réalités du terrain.

Les formats d'ateliers « hors les murs » sont développés pour permettre aux habitants, notamment les plus éloignés, de s'inscrire plus facilement dans les démarches participatives.

Les usages du numérique sont optimisés. Les diverses formes de participation doivent aussi s'appuyer sur les outils numériques. Il s'agit d'adapter les supports de communication pour toucher le plus grand nombre d'habitants, d'améliorer la transparence et l'accès à l'information.

Les dispositifs de formation ou de sensibilisation sont renforcés. Il s'agit de permettre aux habitants d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des collectivités locales et la culture participative.

DIRECTION DE LA JEUNESSE DE LA PROXIMITE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Hôtel de Ville, Esplanade Jean-Marie Louvel

14027 CAEN Cedex 9

02.31.30.41.08

djpva@caen.fr

MISSION BIEN VIEILLIR DU CCAS

9, rue de l'Engannerie

14000 CAEN

02.31.52.04.83

animationseniors@caen.fr

